

Qui sera couronné en 2020 ?

Comment se fera la sélection ?

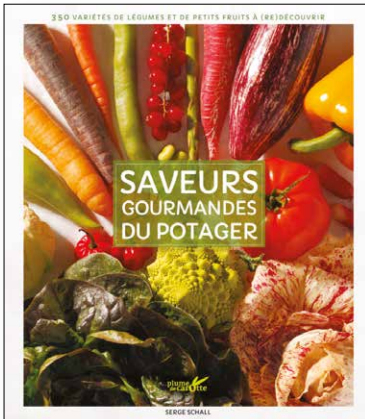
Des personnalités du monde du jardin désigneront les lauréats qui répondront aux critères de sélection suivants :

- pratiques de jardinage,
- connaissance et diversité des plantes cultivées,
- raisonnement et pertinence du choix des espèces et des variétés,
- esthétique (intégration dans le site, originalité du tracé, mariage des fleurs et des légumes...),
- motivations.

Les résultats seront publiés :

- dans la revue de la SNHF, "Jardins de France", de l'association Jardinot, "La vie du Jardin et des Jardiniers" et de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, "Jardin Familial de France",
 - sur les sites Internet : www.gnis.fr
www.semencemag.fr - www.jardinot.fr
www.jardins-familiaux.asso.fr - www.snhf.org
- Le palmarès et les photos des jardins lauréats pourront être communiqués à la presse.

Des récompenses pour tous les lauréats !



Tous les lauréats nominés recevront l'ouvrage "Saveurs gourmandes du potager", des abonnements à des revues de jardinage, des semences, des végétaux et des petits outils de jardinage.

Dans la catégorie 4, l'Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature pourra décerner la médaille de Chevalier de l'Ordre National de Romarin à un ou plusieurs lauréats.



Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature



Lauréat 2019 - Catégorie 1

Comment participer au concours ?

C'est très simple. Il vous suffit de demander un dossier d'inscription et le règlement par courrier à : SNHF - 84 rue de Grenelle - 75007 Paris.

Ils sont également téléchargeables sur les sites des organisateurs : www.semencemag.fr - www.jardinot.fr
www.jardins-familiaux.asso.fr - www.snhf.org

Attention : vous devez envoyer votre dossier de candidature à la SNHF, le 30 juin 2020 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.



La remise des prix : un grand moment de rencontre et d'échange.

Tous les lauréats sont conviés à la cérémonie de remise des prix qui se déroule le premier mercredi du mois de décembre à la SNHF, 84 rue de Grenelle à Paris. C'est à cette occasion que le palmarès est dévoilé devant les journalistes. Il s'agit d'un grand moment de convivialité, de partage et d'échange entre jardiniers passionnés.

Partenaires :



Ref D1467 - © Photos - Gnis/Lanceau-Truchet - Gnis / Daviot - SNHF



Concours organisé par :



La richesse de votre potager et vos talents de jardinier méritent d'être reconnus !



Vous cultivez votre potager avec plaisir et passion. Agencé avec goût, de manière rationnelle ou avec originalité, il accueille une grande diversité de légumes. Les fleurs s'y invitent et se mêlent harmonieusement aux autres cultures. Alors n'hésitez pas, *inscrivez votre jardin au Concours National des Jardins Potagers 2020 !*



Dévoilez-nous votre jardin et concourez dans votre catégorie !

Catégorie 1

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans votre **jardin privatif** pour vos besoins familiaux.

Catégorie 2

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans un **ensemble collectif de jardins** (centre de jardins, jardins familiaux...) pour vos besoins familiaux.

Catégorie 3

Votre jardin potager privatif se situe dans un **environnement paysager**.



Catégorie 4

Votre potager a une **vocation pédagogique** de votre propre initiative ou avec la participation d'associations de jardiniers ou de sociétés d'horticulture.

Catégorie 5

Vous cultivez un potager dans des jardins partagés mis en place **au sein d'une entreprise ou par une association**.